

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l

· **Code du produit:** 420711-0

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH  
Lovibond® Water Testing  
Schleefstraße 8-12  
D 44287 Dortmund  
Deutschland  
Made in Germany  
www.lovibond.com

phone: +49(0)231 945100  
e-mail: verkauf@tintometer.de / sales@tintometer.de

· **Service chargé des renseignements :** e-mail: sds@tintometer.de

· **Contact pour les informations techniques:** e-mail: technik@tintometer.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

Langue: anglais et français

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Muta. 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B

H350 Peut provoquer le cancer.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l

(suite de la page 1)

### Pictogrammes de danger



GHS05 GHS08 GHS09

### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide sulfurique 82 %  
dichromate de potassium

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin  
P405 Garder sous clef.

#### Indications complémentaires:

EUH208 Contient dichromate de potassium. Peut produire une réaction allergique.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.  
Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

#### Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description** : solution diluée d'acide sulfurique

#### Composants contribuant aux dangers:

La concentration indiquée est le pourcentage en poids des ions de chromate dissous dans l'eau, calculé par rapport au poids total du mélange.

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8 Reg.nr.: 01-2119458838-20-XXXX	acide sulfurique ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 15 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %	80-90%
CAS: 10294-26-5 EINECS: 233-653-7	sulfate de diargent(1+) ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	0,1-1,0%
CAS: 7778-50-9 EINECS: 231-906-6 Numéro index: 024-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119454792-32-XXXX	dichromate de potassium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	0,1-<0,3%

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l

(suite de la page 2)

· **SVHC**

CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales** :

Autoprotection du secouriste d'urgence!

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau** :

Laver au polyéthylène-glycol 400, puis avec beaucoup d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

brûlures

résorption

manifestations allergiques

après inhalation:

toux

dyspnée

troubles asthmatiques

lésions aux muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

effet fortement corrosif

état maladif

vomissement

diarrhée

douleurs

spasmes

En cas de résorption:

troubles cardio-vasculaires

métahémoglobinémie

perte de connaissance

troubles du système nerveux central

· **Risques:**

risque d'évanouissement

risque de perforation gastrique

risque d'oedème pulmonaire

risque de sensibilisation de la peau

risque de sensibilisation des voies respiratoires

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction.

Jet d'eau

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

--> réaction exothermique

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 3)

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxydes de soufre (SOx)  
anhydride chromique  
Oxyde de dipotassium

### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale

#### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la substance.  
Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un neutralisant.  
Neutraliser avec une solution d'hydroxyde de sodium dilué.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### · Conseils pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ne travailler qu'en aspiration  
Eviter le dégagement d'aérosols.

#### · Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.  
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas stocker avec les matières inflammables  
Ne pas conserver avec les agents de réduction

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 4)

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués
- Tenir les emballages hermétiquement fermés
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Protéger contre les effets de la lumière
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>CAS: 7664-93-9 acide sulfurique</b>	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 3 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,05* mg/m <sup>3</sup> *fraction thoracique
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m <sup>3</sup>
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m <sup>3</sup> C;brume
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,1 e mg/m <sup>3</sup> C1a SSc;MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko
<b>CAS: 10294-26-5 sulfate de diargent(1+)</b>	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m <sup>3</sup> en Ag
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,01e mg/m <sup>3</sup> als Ag berechnet
<b>CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium</b>	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,005 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,001 mg/m <sup>3</sup> en Cr; C1, C2 ou C3
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,005; 0,01*; 0,025** mg/m <sup>3</sup> as Cr;*until 01/17/2025**processes generating fume
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,005 0,01* mg/m <sup>3</sup> C;en Cr; *jusqu'au 17-01-2025
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,005e mg/m <sup>3</sup> H S B C1A;als Cr berechnet

**Informations relatives à la réglementation**

- VLEP (France): ED 1487 05.2021
- IOELV (Union Européenne): (EU) 2019/1831
- VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21
- VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- BOELV (Union Européenne): EU 2022/431

**Indications complémentaires:** IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit

**DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL)

<b>CAS: 7664-93-9 acide sulfurique</b>		
Inhalatoire	DNEL	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effets locaux) 0,05 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effet systémique)

**Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

**PNEC**

Concentration prédite sans effet (PNEC)

<b>CAS: 7664-93-9 acide sulfurique</b>	
PNEC	8,8 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 5)

	0,00025 mg/l (Eau de mer)
	0,0025 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,002 mg/kg (Sédiment marin)
	0,002 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

**Composants présentant des valeurs limites biologiques:**
**CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium**

BAT (Suisse)	11 µg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Chrom
--------------	--

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'ordre technique:**

 Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du visage

Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).

**Protection des mains :**

Gants résistant aux acides

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,3$  mm
**Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (&lt; 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Autres mesures de protection (Protection du corps):** Vêtement de protection résistant aux acides

**Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme:	solution
Couleur :	jaune-brun
Odeur :	reconnaissable
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

---

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**


---

(suite de la page 6)

· <b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation :</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>pH à 20°C</b>	< 1 très acide
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Sans objet (mélange).
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20°C:</b>	1,76 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur relative</b>	Non déterminé.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet (liquide).
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b> Peut être corrosif pour les métaux.	
· <b>Métaux corrodés par la substance ou le mélange</b>	Les informations concernant les matières incompatibles sont disponibles dans les rubriques 7 et 10.
· <b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	
· <b>Propriétés comburantes:</b>	CAS 7664-93-9 : Pouvoir oxydant
· <b>Autres indications</b>	
· <b>Teneur en substances solides :</b>	< 5 %
· <b>Teneur en solvants :</b>	
· <b>solvants organiques</b>	0 %
· <b>eau :</b>	< 20 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène (Risque d'explosion en cas de grandes quantités !)  
Corrode les métaux  
En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire  
En cas de dilution ou de dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort réchauffement  
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation  
Réactions au contact des agents de réduction  
Réactions aux peroxydes  
Réactions aux composés halogénés  
Réaction aux ammoniac (NH<sub>3</sub>).
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement
- **10.5 Matières incompatibles:**  
métaux  
matières organiques  
substances combustibles  
solvants organiques
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

— FR —



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 7)

<b>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</b>		
<b>CAS: 7664-93-9 acide sulfurique</b>		
Oral	LD50	2140 mg/kg (rat) (IUCLID)
Inhalatoire	LC 50	510 mg/m <sup>3</sup> /2h (rat) IUCLID
<b>CAS: 10294-26-5 sulfate de diargent(1+)</b>		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401) (Registrant, ECHA)
<b>CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium</b>		
Oral	LD50	90,5 mg/kg (rat) (OECD 401) (ECHA, registrant: LD50 = 90.5 mg/kg female to 168.0 mg/kg male)
	LDLo	26 mg/kg (child) 143 mg/kg (homme)
Dermique	LD50	1170 mg/kg (rat) (IUCLID)
Inhalatoire	LC50/4h	0,094 mg/l (rat) (OECD 403, Aerosol)
	LD50 IPR	28 mg/kg (rat)

- **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux** :  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger de perte de la vue !

<b>· Informations sur les composants :</b>		
<b>CAS: 10294-26-5 sulfate de diargent(1+)</b>		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: brûlures)
<b>CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium</b>		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin: irritation)

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les composants** :  
CAS 7778-50-9: En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau / inhalation.

<b>CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium</b>		
Sensibilisation	Patch test (human)	(positif) (IUCLID)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Informations sur les voies d'exposition probables

L'apport d'acide sulfurique est principalement à prévoir par voie inhalative sous forme d'aérosols. Aucune étude sur l'absorbabilité n'est disponible.

Généralement, les réactions locales provoquent les principaux effets.

Suite à un impact sur la peau, de forts effets locaux sont le principal problème. Il n'y a aucune indication d'absorption de quantités pertinentes de S. via la peau intacte.

L'absorbabilité via le tractus gastro-intestinal est supposée. Cependant, aucune étude sur la cinétique d'absorption n'est disponible. [GESTIS]

La principale voie d'absorption du (Di)chromate de potassium est l'appareil respiratoire. Les chromates solubles sont absorbés relativement rapidement par les poumons.

En cas de contact cutané sur une grande surface, notamment avec une peau lésée, des doses potentiellement mortelles peuvent être absorbées. Les solvants organiques ou les huiles favorisent l'absorption.

### · Indications toxicologiques complémentaires :

CAS 7789-00-6 Chromate de potassium / CAS 7778-50-9 Dichromate de potassium

Principaux effets toxiques [GESTIS] :

aiguë : irritation/dommages aux muqueuses et à la peau, effet sensibilisant (peau/ voies respiratoires). Dommages aux reins,

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 8)

au sang et au foie.

chronique : irritation/endommagement de la peau et des muqueuses, en particulier du nez et de la gorge. Après pénétration de la substance dans les plaies, celles-ci ont tendance à former des ulcères.

Maladies allergiques de la peau et des voies respiratoires.

effets résorptifs : principalement des lésions rénales allant jusqu'à l'insuffisance rénale aiguë ; en outre, diathèse hémorragique, thrombocytopénie, anémie, éventuellement méthémoglobinémie ;

rarement : apparition rapide d'une atteinte du SNC ou d'une hépatite comme conséquence tardive ; favorise également les infections respiratoires.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

La substance en aérosol est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols peut causer un oedème pulmonaire.

### CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

(source : GESTIS)

Principaux effets toxiques

Aigu : irritation pouvant aller jusqu'aux brûlures chimiques des muqueuses et de la peau, risque de lésions graves des yeux et des poumons

Chronique : Irritation des yeux et des voies respiratoires, érosion des dents, lésions cutanées

Informations complémentaires :

Le S. concentré diffère considérablement de l'acide sulfurique dilué en ce qui concerne les propriétés chimiques et les effets.

Avec une dilution accrue, l'acide sulfurique agit moins agressivement.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### Autres informations

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

##### CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

EC50 >100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)  
(ECHA)

LC50 16–29 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)  
(Merck)

##### CAS: 10294-26-5 sulfate de diargent(1+)

EC50 0,00022 mg/l/48h (Daphnia magna)  
(ECHA)

EC10 0,00214 mg/l (Daphnia magna) (ASTM)  
( ECHA: 21d, test substance: AgNO<sub>3</sub>)

0,00017 mg/l (Oncorhynchus mykiss)  
ECHA

0,00039 mg/l (Pimephales promelas) (ASTM E1241-98)  
(28d, test substance: AgNO<sub>3</sub>, result in mg/l Ag)

0,00041 mg/l /24h (Pseudokirchneriella subcapitata)  
ECHA

LC50 0,0012 mg/l/96h (Pimephales promelas)  
US-EPA

##### CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium

EC50 0,62 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)  
(Merck)

NOEC 0,016–0,064 mg/l (Daphnia magna) (7d)  
6 mg/l (Pimephales promelas) (7d)

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 9)

IC50	0,16–0,59 mg/l/96 h (Chlorella vulgaris) (IUCLID)
EC50	0,31 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
LC50	58,5 mg/l/96h (byr) 0,131 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) 160 mg/l/96h (Poecilia reticulata) 26,13 mg/l/96h (Pimephales promelas) (Merck/IUCLID)

**· Toxicité sur les bactéries:**

sulfate toxique &gt; 2,5 g/l

**CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium**

EC50 58 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (30 min; Microtox-Test)

**· Autres indications :**

Toxique chez les poissons:

Sulfates &gt; 7 g/l

**· 12.2 Persistance et dégradabilité .**
**· Autres indications :**

Préparation contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Facteur de bioconcentration (FBC)**
**CAS: 10294-26-5 sulfate de diargent(1+)**
BCF 2,5 (Oncorhynchus mykiss)  
(8d, 15°C, test substance: AgNO<sub>3</sub>)
**CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium**

BCF 17,4 (Oncorhynchus mykiss)

**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**· 12.7 Autres effets néfastes**

Effet nocif par modification du pH.

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

**· Pollution des eaux :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**· Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

**· Catalogue européen des déchets**

16 05 07\* produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

**· Emballages non nettoyés :**
**· Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**· Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
**· ADR, IMDG, IATA**

UN1830

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31






Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>· ADR</li> <li>· IMDG</li> <li>· IATA</li> </ul>	<p>1830 ACIDE SULFURIQUE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SULPHURIC ACID, MARINE POLLUTANT SULPHURIC ACID</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe</li> <li>· Étiquette</li> </ul>	<p>8 (C1) Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IATA</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	<p>II</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.5 Dangers pour l'environnement</li> <li>· Polluant marin :</li> <li>· Marquage spécial (ADR):</li> </ul>	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : sulfate de diargent(1+) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Indice Kemler :</li> <li>· No EMS :</li> <li>· Segregation groups</li> <li>· Stowage Category</li> <li>· Stowage Code</li> </ul>	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG1) Acids E SW15 For metal drums, stowage category B.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</li> </ul>	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications complémentaires de transport :</li> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Quantités exceptées (EQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> <li>· Code de restriction en tunnels</li> </ul>	<p>Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> <li>· Limited quantities (LQ)</li> </ul>	<p>1L</p>

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l

(suite de la page 11)

· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non réglementé: article

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):**

**LE**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

CAS: 7778-50-9 dichromate de potassium

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 voir point 3 SVHC**

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 29, 47, 72

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 13)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.03.2023

---

**Nom du produit: COD / CSB Mercury Free, 0-1500 mg/l**


---

(suite de la page 12)

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
 STOT: specific target organ toxicity  
 SE: single exposure  
 RE: repeated exposure  
 EC50: half maximal effective concentration  
 IC50: half maximal inhibitory concentration  
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2  
 Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1  
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A  
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B  
 Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B  
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B  
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

### · Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
 ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>  
 GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)  
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

### · \* Données modifiées par rapport à la version précédente